

## ANNEXE 1

## GROUPE DE TRAVAIL LOCAL - EVALUATION DOCOB MARAIS DE VILAINE

Structure	NOM	PRENOM	Remarques
CSRPN	HAURY	Jacques	chercheur universitaire
DREAL BZH	BERTHELOT	Pierre-Jean	référent Marais de Vilaine
DDTM 56	MORVAN	Nathalie	retour d'expérience important avec marais des pays de loire
Bretagne Vivante	COURONNE	Henri-Claude	bénévole/ m'assurer qu'il y ait un bénévole par réunion
Bretagne Vivante	CHOQUENE	Guy-Luc	bénévole référent COPIL
Groupe Mammalogique Breton	LE CAMPION	Thomas	salarié et bureau à Redon
EPTB Vilaine	BOTTNER	Benjamin	chargé de mission biodiversité
Fédération des asso de pêche	GUERINEAU	Florian	Ille et Vilaine - technicien
Syndicat de Bassin Versant du Trévelo	BARBIER THALY	Bertrand	technicien milieux aquatiques depuis 2007 et a achevé un premier programme de travaux CTMA cours d'eau et marais, le deuxième en cours de validation par service de l'Etat
Conseil départemental - Service ENS	BELLIOT	Jérémy	Loire Atlantique - technicien milieux aquatiques - habitant au pied des marais
Communauté de Communes du Pays de Redon	MONTRELAY	Anne	responsable service milieux aquatiques, en poste depuis janvier 2017 - a travaillé au PNR Brière
Agence de la Biodiversité	BOUSSION	Dominique	ex Brigade onema 56, a participé à l'élaboration du DOCOB
Chambre d'Agriculture	LANUZEL	Agnès	Loire Atlantique- technicienne
Fédération des chasseurs	BAUDRON	Philippe	Ille et Vilaine - technicien, a participé à l'élaboration du DOCOB
Bureau du COPIL	CARREAU	Jean-Marc	Président COPIL -Vice Pt Syndicat BV de l'Oust - Adjoint au maire de Bains sur Oust
Bureau du COPIL	BOUGOUIN	Alain	Vice-Président Copil -maire d'Avessac (44) - Elu CCPR - Elu Syndicat de BV du Don
Bureau du COPIL	DA SILVA JESUS	Joaquim	Vice-Président Copil -adjoint au maire de Glénac (56)- professionnel du tourisme
Bureau du COPIL	HEDAN	Yves	Vice-Président Copil - conseiller municipal Ste Marie (35)- agriculteur
Bureau du COPIL	PECOT	Didier	Maire de Sévérac (44) - Pt du Syndicat de BV Isac - représentant Com com de St Gildas des Bois
Bureau du COPIL	CLAVIER	Régis	adjoint maire de Massérac (44) - fils d'exploitant des marais - profession liée à l'agriculture
Bureau du COPIL	BOURRIGAUD	Joel	maire de St Dolay (56) - représentant Com Com Arc Sud Bretagne
Bureau du COPIL	DENOUAL	Jean-Yves	adjoint maire de Saint Jacut les Pins (56)
Bureau du COPIL	LEMEE	Christian	Maire de Théhillac (56)
Bureau du COPIL	MAHE	Pascal	adjoint au maire de La Chapelle de Brain (35)

## ANNEXE 2

### ETAT D'AVANCEMENT PROGRAMME LOCAL NATURA 2000 (évaluation qualitatives)

ACTIONS PREVUES et NON PREVUES AU DOCOB	COMMENTAIRES
<b>RH1: Restaurer et gérer le réseau hydrographique intégrant une optimisation de la gestion des niveaux d'eau :</b>	
RH1-1:Elaborer un programme global d'interventions pluriannuel sur le réseau hydrographique intégrant une optimisation de la gestion des niveaux d'eau	objet d'une DIG-DLE de juillet 2012, pour la mise en œuvre de CTMA portés par les opérateurs locaux. Demande prorogation en cours
RH1-2:Engager des travaux ponctuels d'entretien et de réhabilitation des douves et des annexes hydrauliques en respectant un cahier des charges	Action inscrite dans les CTMA des opérateurs locaux. A noter toutefois, pas encore de travaux sur les annexes hydrauliques (pb de maîtrise d'ouvrage : DPF)
<i>non prévue:</i> inventaire floristique avant et après travaux de curage sur le marais du Trévelo; expérimentation enfouissement de la jussie sur des zones de marais, expérimentation de valorisation agricole de la jussie	inventaires portés par EPTB Vilaine, expérimentation en partenariat avec SIBV Isac
<b>RH2:Optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones qui sont soumises aux fluctuations de niveaux d'eau de la Vilaine :</b>	Ajustements de mener et étude de modélisation de la gestion des niveaux d'eau en période de crues prévue par EPTB Vilaine (service ouvrages) en 2018 pour étudier la possibilité de modifier le règlement d'eau d'Arzal
RH2-1 :Etudier la possibilité de limiter les fluctuations des niveaux d'eau, en particulier de février à avril	Réflexion en cours avec le nouveau site internet ?
RH2-2: Etablir un plan de communication auprès des acteurs locaux concernant la gestion du barrage d'Arzal et la hauteur journalière des niveaux d'eau	
RH2-3: Animer une fois tous les 2 ans, une réunion publique dans le Pays de Redon permettant de rappeler le règlement d'eau du barrage d'Arzal et de faire le bilan du fonctionnement hydraulique de la Vilaine	
<b>RH3:Optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones qui sont soumises aux fluctuations de niveaux d'eau du Canal de Nantes à Brest :</b>	
RH3-1: Réviser en concertation avec la structure animatrice du Docob, le règlement d'eau du Canal afin de prendre en compte la valeur patrimoniale du site des marais de Vilaine et de tenir compte des risques de dissémination des espèces végétales envahissantes présentes dans le canal	discussions engagées mais contraintes fortes avec tirant d'eau des navires et envasement du Canal
RH3-2: Etudier la possibilité de limiter les fluctuations des niveaux d'eau, en particulier de février à avril	discussions engagées mais contraintes fortes liées à la gestion des crues
RH3-3: Etablir un plan de communication auprès des acteurs locaux concernant la gestion du Canal et la hauteur d'eau journalière des niveaux d'eau du cours d'eau et des marais situés dans le champ d'expansion des crues du Pont d'Oust à Saint Clair	DPF: CD 44 et Région BZH

**ETAT D'AVANCEMENT PROGRAMME LOCAL NATURA 2000 (évaluation qualitatives)**

ACTIONS PREVUES et NON PREVUES AU DOCOB	COMMENTAIRES (justifications qualitatives sur avancement)
RH3-4: Animer une fois tous les 2 ans, une réunion publique dans le Pays de Redon permettant de rappeler le règlement d'eau du Canal et de faire le bilan du fonctionnement hydraulique du Canal	DPF: CD 44 et Région BZH
<b>RH4: Optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones qui peuvent bénéficier d'une gestion hydraulique propre :</b>	
Etablir un règlement d'eau par ouvrage hydraulique conciliant les pratiques agricoles et l'optimisation de la gestion des niveaux d'eau au début du printemps (avec respect d'un protocole de gestion énoncé dans le Docob)	20 entités prioritaires identifiées en 2008 : 3 entités où mode de gestion à l'étude et X où projet porté par la CCPR mais absence de cofinancement public
<b>RH5: Restaurer et entretenir les mares et plans d'eau :</b>	EPTB directement concerné (Quinssignac) et sollicité pour des cas particuliers mais le plus souvent pb de jussie qui limite les actions
RH5-1: Conserver et entretenir les points d'eau	
<i>action non prévue:</i> identification des mares et de leur valeur écologique (inventaire faune-flore)	Etudes portées par l'EPTB Vilaine en 2012 sur 35 mares
RH5-1: Réhabiliter les points d'eau	2 projets en réflexion (ENS 44 et Fédé chasse56)
<b>RH6: Restaurer et entretenir les berges :</b>	
RH 6-1 : Mettre en place un programme global de protection et de réhabilitation des berges de la Vilaine et de ses affluents dans le site des marais de Vilaine	propriété DPF essentiellement et contraintes liées aux fluctuations des niveaux d'eau (gestion artificielle des crues)
RH 6-2: Réduire les effets du batillage	pb vitesse réglementaire et étude forme des coques de bateaux?
RH6-3 : Protéger les berges du piétinement	action intégrée dans les CTMA des opérateurs locaux
RH6-4 : Contrôler la prolifération des populations de ragondins et de rats musqués (cf RH8-3 et RH 8-4)	action intégrée dans les programmes des SYBV et ENS 44
RH6-5: Proscrire les sols nus en bordure de cours d'eau et des douves (cf CC3-1)	réglementaire BCAE PAC 2015
RH6-6: Eviter les variations brutales des niveaux d'eau provoquant une fragilisation et des effondrement de berges (cf RH2; RH3 et RH4)	se référer aux actions précédentes
<b>RH7: Restaurer et entretenir la ripisylve :</b>	
RH7-1: Entretenir la ripisylve	actions intégrées dans certains CTMA des opérateurs locaux
RH7-2: Restaurer la ripisylve	
RH7-3: Assurer des interventions particulières sur les zones boisées contaminées par des maladies pathogènes (sur Aulne essentiellement)	modifiée: précaution donnée au gré des chantiers dont l'opérateur est informé
<b>RH8: Gérer les espèces invasives :</b>	
RH8-1: Dresser un plan de gestion visant à contenir la prolifération des espèces végétales envahissantes	modifiée : assistance technique des maîtres d'ouvrage par l'EPTB Vilaine
RH8-2: Intervenir ponctuellement en vue de contenir le développement des espèces végétales envahissantes	action intégrée dans des CTMA et autres programmes d'interventions des opérateurs locaux et de l'EPTB Vilaine

**ETAT D'AVANCEMENT PROGRAMME LOCAL NATURA 2000 (évaluation qualitatives)**

ACTIONS PREVUES et NON PREVUES AU DOCOB	COMMENTAIRES (justifications qualitatives sur avancement)
RH8-3: Dresser un programme de lutte contre la prolifération des espèces faunistiques susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques	<i>modifiée</i> : coordination assurée par les FDGDON et équivalent
RH8-4: Pérenniser les actions de régulation des espèces faunistiques susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques	action intégrée dans les programmes des SYBV et ENS 44
<b>CC1: Réhabiliter des milieux en cours d'enrichissement</b>	PAE C Marais de Vilaine propose une mesure adaptée et retenue par un exploitant en 2016. Projet de défrichement du marais de la Roche du Theil en projet 2017
<b>CC2: Assurer une gestion extensive des prairies humides :</b> CC2-1: Exploiter les prairies par un système de fauche et de pâturage extensif	proposition de MAE puis MAE C en 2015 (PAE C Marais de Vilaine porté par EPTB Vilaine); un Contrat Natura 2000 engagé et renouvelé en 2016
<i>Non prévue</i> : étude des pratiques agricoles, recherche sur la valorisation de la filière bovine, étude sur la qualité fourragère et écologique des prés-marais	études portées par EPTB Vilaine
CC2-2: Entretenir les roselières en favorisant la préservation de la biodiversité	MAEC inadaptée mais un Contrat Natura 2000 souscrit avec CCPR sinon actions des CD 44 et 35 dans leur politique ENS
CC2-3: Utiliser les vermifuges adaptés à la conservation des insectes coprophages	<i>modifiée</i> : sensibilisation - non traduit dans les MAE C mais adopté sur les ENS concernés
<b>CC3: Gérer les cultures en optimisant la préservation de la biodiversité :</b> CC3-1: Mettre en place une bande enherbée le long des douves, canaux, rivières et plans d'eau	règlementaire via BCAE PAC 2015
CC3-2: Adopter des pratiques culturales plus respectueuses de la biodiversité	échec des tentatives de sensibilisation des agriculteurs concernés
CC3-3: Restaurer et entretenir des prairies après culture	MAEC adaptée dans le cadre PAEC 1015 mais pas de candidature
CC3-4: Reconvertir des peupleraies en prairie humide	un contrat Natura 2000 souscrit en 2016
<b>CC4: Préserver et gérer les boisements humides</b>	boisements alluviaux d'IC sur propriété DPF non concédé, inintervention mais courriers envoyés
<b>C1: Préserver et gérer les micro-milieux d'intérêt communautaire :</b> C1-1: Entretenir la lande humide	<i>modifiée</i> : améliorer la connaissance et sensibilité les propriétaires. CD 56: pas de moyens d'interventions
C1-2: Entretenir les tourbières	1 Contrat N2000 souscrit pour la restauration d'ouvrages hydrauliques contribuant à la sauvegarde de la tourbière du Roho
<b>C2: Préserver, restaurer et gérer les formations bocagères et arbres isolés :</b> C2-1: Entretenir les formations bocagères	sensibilisation des acteurs locaux au grés des rencontres et surtout des agriculteurs lors de l'entretien individuel préalable aux engagements MAEC
C2-2: Restaurer les formations bocagères	

**ETAT D'AVANCEMENT PROGRAMME LOCAL NATURA 2000 (évaluation qualitatives)**

ACTIONS PREVUES et NON PREVUES AU DOCOB	COMMENTAIRES (justifications qualitatives sur avancement)
C2-3: Conserver les arbres isolés	communication sur l'intérêt de la protection des arbres à cavités et la taille en fétard, au gré des rencontres et animations grand public
<b>C3: Préserver et gérer le réseau hydrographique comme habitat d'espèces d'intérêt communautaire :</b>	
C3-1: œuvrer pour une meilleure qualité de l'eau	rappel des préconisations du SAGE et de son règlement
C3-2: Réhabiliter et entretenir le réseau hydrographique selon des techniques respectant la biodiversité	communication sur le CCTP type auprès des opérateurs locaux et autres maîtres d'ouvrage
C3-3: Préserver et gérer la ripisylve	action intégrée dans les programmes des opérateurs locaux (Région, CD 44, CD 35, CCPR et SIBV)
C3-4: Aménager des bandes enherbées bordant l'ensemble du réseau hydrographique afin d'assurer la connexion des corridors biologiques	Règlementaire avec BCAE de PAC 2015
C3-5: Protéger et réhabiliter les frayères à poissons d'intérêt patrimonial	action intégrée dans les CTMA des opérateurs locaux hors DPF. Sur DPF, études en cours sur le Canal. Problème des frayères à brochets non fonctionnelles.
C3-6: Assurer la libre circulation des poissons migrateurs	action intégrée dans les CTMA des opérateurs locaux hors DPF. Sur DPF, études en cours sur le Canal.
C3-7: Aménager un site pour l'hibernation ou la parturition des chauves-souris <i>non prévue: étude sur la migration des chauves-souris par GMB pour espèces IC et autres</i>	fait par Région BZH le long du Canal; sinon amélioration de la connaissance des gîtes existants (cas des gîtes sous les ponts)
C3-8: Créer ou aménager un passage à loutre	réalisée par CD44 passage sous route dépl en queue Etang Aumée
<b>GC1: Créer ou désigner une structure animatrice et coordiatrice du programme d'actions du document d'objectifs :</b>	
GC1-1: Désigner ou créer une structure porteuse du docob	
GC1-2: Disposer de moyens humains et matériels adaptés	moyens insuffisants cependant au vue des aides de l'Etat (tps des collègues de travail et des nombreuses études non prises en charge par N2000)
<b>GC2: Dresser un plan de communication sur la démarche Natura2000 :</b>	
GC2-1: Porter à connaissance le docob et ses moyens de mise en œuvre	
GC2-2: Mener des actions de sensibilisation du grand public	
<b>MP: Définir des mesures de protection applicables sur le site Natura 2000 :</b>	
MP1: Mettre en place de nouvelles mesures de préservation du patrimoine naturel	communication sur le bail à clause environnementale, réflexion sur APB, réflexion sur acquisitions foncières (ENS 44)
MP2: Assurer une veille foncière des parcelles présentant un fort intérêt patrimonial	veille non formalisée et amélioration de la connaissance au fil du temps, pb de temps passé
MP3: Assurer un suivi des opérations soumises à études d'incidences	Ed'impact: pas de suivi par manque de moyen et EIN2000 pour les manifestations sportives et des aménagements ponctuels mais pas de réel suivi par manque de moyens
<b>P: Définir et proposer un nouveau périmètre Natura 2000</b>	

## ANNEXE 3

### EVOLUTION DU CONTEXTE DEPUIS L' ELABORATION DU DOCOB (tendances qualitatives)

THEMATIQUES	PRINCIPALES EVOLUTIONS DEPUIS 2008 ET EVOLUTION CONNUES OU PROJETEE
Gouvernance de la démarche locale Natura 2000	Le Comité de Pilotage a évolué officiellement avec l'évolution du périmètre Natura 2000 (ajouts de 6 communes dès la validation du Docob en 2008 par anticipation de l'officialisation du nouveau périmètre). Composition du Copil établi par arrêté préfectoral en septembre 2005, modifié en mars 2012 puis en février 2013 sur décision de services de l'Etat.
	Le Comité de Pilotage a évolué officieusement en intégrant des acteurs de la vie économique, touristique et culturel depuis 2015, en parallèle d'une étude prospectives sur la valorisation des marais de Vilaine portée par l'EPTB Vilaine (liste d' "invités" ajoutée aux membres officiels).
	La présidence du Comité de Pilotage est assurée par un élu local depuis septembre 2004. Une Commission Permanente (ou Bureau de Copil) composé d'élus locaux représentant les 3 départements concernés par le site Natura 2000, est mise en place depuis septembre 2008.
Gouvernance de l'animation de la démarche Natura 2000	EPTB Vilaine opérateur local Natura 2000 depuis 2004. Evolution prévue mais incertaine, liée à prise de compétence GEMAPI par les communes. L'EPTB Vilaine gère les invitations et l'animation du Comité de Pilotage depuis 2004.
Gouvernance de la mise en œuvre des actions cours d'eau et milieux aquatiques	La CCPR a pris la compétence Eau et Milieux Aquatiques en 2012 pour porter les travaux sur les cours d'eau et fossés de secteurs non couverts par des Syndicats de bassin versant. Evolution du territoire de compétences en 2016 avec l'intégration du bassin du Canut sud en continuité avec le site Natura 2000 Marais de Vilaine.
	Les 5 Syndicats de bassin versant concernés par le site N2000 ont portés des actions sur les milieux aquatiques concernés par le site N2000 depuis 2012 (ou programmés des actions) mais évolution potentielles de ces interventions dans le contexte de prise de compétence GEMAPI par les communes.
	Cours d'eau de la Vilaine, partie Bretagne : L'EPTB Vilaine a perdu la gestion du Domaine Public Fluvial (la Vilaine en amont de Redon) dans le cadre de la Décentralisation. Délégation de cette gestion par l'Etat, à la Région Bretagne qui réorganise ses services et fait évoluer ses services.
	Cours d'eau de la Vilaine, partie Pays de Loire: absence de délégation de la gestion du DPF à la Région Pays de loire ou au Département de loire-Atlantique, absence d'interlocuteur à ce jour, pour la gestion de cet espace
	Canal de Nantes à Brest, partie Bretagne : La DDTM 56 n'engage plus de travaux d'entretien. Idem précédemment: l'Etat a transféré à la Région Bretagne la gestion du Canal de Nantes à Brest et ses annexes alluviales.
	Canal de Nantes à Brest, partie Pays de Loire : La DDTM 44 n'engage plus de travaux d'entretien. l'Etat a transféré au département de Loire-Atlantique, la gestion du Canal de Nantes à Brest et ses annexes alluviales. Le service ENS est en charge de cette gestion au sein d'un service "infrastructures"

THEMATIQUES	PRINCIPALES EVOLUTIONS DEPUIS 2008 ET EVOLUTION CONNUES OU PROJETEE
Echanges avec la profession agricole	Agriculteurs et MAE C: Le PAE C Marais de Vilaine qui impose un diagnostic avec l'opérateur local depuis la PAC de 2015 a permis à l'EPTB Vilaine de se rapprocher des agriculteurs et de mieux comprendre leurs pratiques et leurs difficultés de gestion des prairies en marais. Le PAE C Marais de Vilaine a permis de faire connaissance avec les prestataires de services des agriculteurs (centre de gestion, contrôleurs laitiers...) et de tenter de les sensibiliser aux enjeux de la protection des marais.
	Agriculteurs et gestion des niveaux d'eau en marais : nette évolution du poids des avis des agriculteurs/éleveurs bovins dans la décision de gestion des niveaux d'eau en marais. L'intérêt de la valeur fourragère des prés marais (et indirectement le risque de progression des espèces végétales invasives) tend à s'imposer face à la diversité écologique des prairies humides guidée par l'indicateur biologique "reproduction du brochet". Problème de redéfinition au cas par cas, des objectifs visés.
	Agriculteurs en général : évolution des exploitations vers l'augmentation de la productivité avec intervention d'entreprises extérieures pour gérer la fauche en marais (augmentation de la rapidité des interventions au détriment de la faune sauvage), abandon de prairies de marais avec cependant un regain d'intérêt avec le PAE C Marais de Vilaine depuis 2015 (indemnités intéressantes qui motivent certains exploitants).
	Eleveurs bovins : souhait exprimé depuis 2015 de valorisation de la viande bovine du bétail élevé pour partie en marais
	Chambre d'Agriculture: partenaire technique depuis 2004 dans la démarche locale et en particulier dans l'animation du PAE C depuis 2015, projet de mettre en place le concours des prairies fleuries en complément du PAE C
Echanges avec les naturalistes et avec le public initié à la protection de la biodiversité	Un réseau informel de "sentinelles" se constitue au fil du temps : retour d'observations de terrain (ornitho, amphibiens, mammifères...) auprès de l'EPTB Vilaine. Communication de données régulières sur les oiseaux (notamment sur la pie grièche) par des bénévoles de Bretagne Vivante.
	Animations grand public confiées à des associations naturalistes (souvent les mêmes participants) et suivis naturalistes qui renforcent le lien de l'EPTB Vilaine avec ces partenaires
Echanges avec les opérateurs locaux (CCPR, Syndicats de bassin versant, Région Bretagne et Conseils départementaux)	En général, appropriation du programme d'actions marais et cours d'eau de 2012, initié par l'EPTB Vilaine et établi conformément à la demande du Comité de Pilotage Natura 2000. Mise en œuvre de ce programme en cours en 2017, à l'exception de la Région Bretagne et du Syndicat de la Chère qui n'ont pas encore les moyens nécessaires (humains et financiers) pour avancer dans la démarche.
Echanges avec les élus des communes concernées par le site Natura 2000	En général, bonne participation au Comité de Pilotage avec toutefois l'absence de représentants de la commune de Pierrick, de La Gacilly et de Limerzel (3 communes sur 34). Importance pour les élus de disposer d'un interlocuteur technique pour les enjeux "Natura 2000" (évaluation des incidences pour des manifestations locales, pour des projets d'aménagement, pour l'élaboration ou révision des PLU....). Une réelle confiance est instaurée entre la chargée de mission Natura 2000 et les élus locaux, facilitée par le maintien de la même personne et sa disponibilité.

THEMATIQUES	PRINCIPALES EVOLUTIONS DEPUIS 2008 ET EVOLUTION CONNUES OU PROJETEE
Echanges avec les membres du Copil, hors élus locaux	En général, participation régulière de 3/4 des membres. Des structures ne sont cependant jamais présentes (RTE, ...).
	Echanges réguliers, hors réunion du Copil, pour les partenaires techniques type Fédération de Pêche, Agence Française de la Biodiversité, Fédération des chasseurs, Conservatoire Botanique, Naturalistes... partenaires qui constituent un réseau technique indispensable pour des expertises locales et donc pour l'aide à la décision
	Les invités au Copil suivent la démarche Natura 2000 avec beaucoup d'intérêt, sans pouvoir nécessairement participer au Copil.
Echanges avec les professionnels du tourisme et des loisirs culturels	Depuis 2015, échanges réguliers avec certains professionnels locaux. Réelle volonté de valoriser les marais pour son histoire, ses légendes, son aménité, les pratiques liées au marais comme la vannerie (usages autrefois pour la pêche, la chasse et au quotidien, aujourd'hui paniers, art déco intérieur et extérieur... ), les créations à partir de joncs (jeux créatifs et arts déco).
	Depuis 2015, échanges avec le groupement culturel Breton du Pays de Redon, la Fédération d'animation rurale du Pays de redon et l'association Vilaine Bidouille pour mettre en place des outils pédagogiques pour sensibiliser le grand public à la préservation de la biodiversité et faire évoluer le regard sur les marais (paysage très commun pour beaucoup de locaux, assimilé à des contraintes par le monde agricole pour l'incapacité de mise en culture et souvent lié à des problèmes d'inondation, sans réel intérêt patrimonial). Projet de sac à dos pédagogique composé de kits de jeux destinés à un public familial.
	Projet d'une Maison de l'Eau porté par l'association les Hydrophiles à Redon qui organise un événementiel chaque année: la fête du ruisseau en octobre. En 2016, intervention de la chargée de mission sur la protection des marais et enjeux Natura 2000.
Sensibilisation du grand public à la protection des marais hors animation naturaliste	Réelle curiosité pour les contes et légendes en marais: soirée initiée par l'EPTB Vilaine en 2013 et par la CCPR en 2017 dans le cadre des animations de la journée mondiale des zones humides . Soirée "rencontre des gens de marais" en 2013 organisée par l'EPTB Vilaine en 2013 pour écouter des tranches de vie racontées par des "anciens" et mettre en valeur leur savoir-faire dans l'usage de matériaux du marais (osier, joncs, roseaux).
	CCPR a également organisé en 2017 des concours de récits et des expositions photos sur le thème des marais de Vilaine à l'occasion des animations de la Journée mondiale des zones humides. Les retours donnent l'espoir de faire évoluer le regard sur les marais de Vilaine.

	<p>programme européen Interreg WAVE en 2010 a permis de disposer d'une étude de modélisation des niveaux de crue de la Vilaine par unité hydrographique cohérente, comme outil d'aide à la décision de gestion des niveaux d'eau dans les marais.</p> <p>programme européen Interreg WOW a permis de disposer en 2014 d'une étude sur la caractérisation des exploitations et des pratiques agricoles dans les marais de Vilaine et de données sur la valeur fourragère et écologique d'une 10 aine de prairie en marais.</p> <p>programme européen Interreg WOW a permis de mener en 2015, en concertation avec les acteurs du territoire, une "étude prospective pour la valorisation des marais de Vilaine"</p>
Connaissance du site	<p>données naturalistes avec financement public Natura 2000 : étude complémentaire en 2011 sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire sur la partie Pays de Loire, dans le cadre du projet d'évolution du périmètre Natura 2000;</p> <p>autres données naturalistes hors financement public "Natura 2000": étude botanique dans le réseau de fossés de marais sur le Trévelo, avant travaux de curage et après ( 2010 et 2013); données sur l'état de la connaissance de la Loutre dans les marais de Vilaine, jusqu'à l'estuaire de Vilaine en 2010 et 2011; étude sur la migration des chauves souris de 2014</p> <p>données naturalistes spontannées de la part du réseau de naturalistes bénévoles et autres partenaires techniques (dont état des stations à flutéau nageant en partie loire atlantique)</p>
Evolution du projet de territoire pouvant avoir une incidence sur le site	<p>Etude prospective sur la valorisation des marais de Vilaine à mobilisée de nouveaux acteurs du territoire (professionnels du bâtiment, du tourisme, des loisirs culturels, filière bovine...) qui donnent l'espoir de nouvelles actions portées par des partenaires locaux, en faveur de la conservation des prairies des marais et de la biodiversité associée</p> <p>SCOT et PLU prennent en compte le site Natura 2000, mais vigilance toutefois pour les projets d'aménagements urbain en amont du site. Tendance générale à la consultation de l'Opérateur Natura 2000 pour la mise en oeuvre du projet, au moins pour une phase du projet.</p> <p>Projet de renaturation pour partie, de la zone de confluence Oust-Vilaine avec l'aménagement d'une zone portuaire. Prise en compte des enjeux Natura 2000, projet qui améliorerait la fonctionnalité de corridor écologique de cet espace.</p> <p>Mise en 2 fois 2 voies de Rennes-Redon à hauteur de Renac-Ste Marie avec destruction de prairies de marais mais prise en compte de la libre circulation de la loutre d'Europe et de quelques sites d'accueil du pique-prune (arbres à cavités).</p>
Politiques publiques européennes et nationales "Natura 2000"	<p>Incidences négatives: espèces et "habitats" cibles identiques depuis 2008, trop restrictif alors que pertinence d'utilisation d'espèces variées comme espèces indicatrices de l'état des milieux favorables à ces espèces cibles. Absence de moyens financiers adaptés pour le suivi.</p> <p>Depuis fin 2016, la Procédure Unique de l'instruction des dossiers Loi sur l'Eau ( nécessaire pour tous les projets favorables à la qualité de l'eau et de la biodiversité des milieux aquatiques) impose la prise en compte systématique des espèces protégés au niveau national avec des suivis, sans proposer de moyen financiers adaptés. Risques réels de non-interventions.</p> <p>Directive Habitats et Directive Cadre sur l'Eau parfois contradictoires suivant les espèces et les habitats, absence d'arbitrage local par l'Etat depuis 2008 (ex cas des marais de l'Isac : protection des milieux aquatiques ou des prairies humides colonisées par la Jussie)</p>

## ***Annexe 4***

### ***Traitemet des questions évaluatives***

#### **Analyse de la GOUVERNANCE**

*Se référer au tableau page suivante*

Concrètement et pour évaluer le niveau d'atteinte des critères de réussite cités dans le rapport, l'opérateur local a analysé dans les faits :

- l'évolution du nombre d'élus locaux et d'usagers des marais dans la composition officielle du Copil, en 2005 et 2017
- l'évolution du nombre de structures garantes de la préservation de la biodiversité dans la composition du Copil en 2005 et 2017
- l'évolution de la participation des élus locaux et usagers des marais au Copil depuis 2015 (3 Copil par an)
- l'évolution de la participation des garants de la préservation de la biodiversité au Copil depuis 2015
- la fréquence des Copil depuis 2014
- la participation de l'Opérateur local aux réunions des maîtres d'ouvrage publics dans les actions de type CTMA (analyse du cas du programme de Redon Agglomération)
- la participation des garants de la préservation de biodiversité aux Comités de gestion locaux de l'Isac et du Trévelo en 2016 et 2017
- la participation des garants de la préservation de la biodiversité au Comité de Territoires du Programme Local Agro-Environnemental depuis 2014
- Identification de projets des collectivités locales dans lesquels l'opérateur local a été associé
- Identification d'initiatives locales concernant les marais sans associer l'opérateur local (à partir de lecture de journaux locaux et interrogation d'associations locales et collectivités locales)
- Identification des interventions effectives de l'opérateur local, à la demande d'acteurs du territoire, sur les 6 derniers mois pour juger de sa disponibilité
- Evolution du temps effectif consacré à la mission Natura 2000 depuis 2015
- Identification de projets soumis à une évaluation d'incidences Natura 2000 pour lesquels l'opérateur local n'a pas été associé en 2016 et 2017

Les résultats des recherches menées par l'Opérateur local ont été soumises une à une aux membres du groupe de travail et discutés, partagés avec les participants.

**EVALUATION QUALITATIVE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MARAIS DE VILAINE -2017**

**1- Dans quelles mesures la gouvernance permet-elle de préserver les milieux et espèces "cibles" du document d'objectifs ? (habitats d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire)**

DOCOP au niveau national : 1 seul organe de décision: le Copil - composition arrêté par le Préfet et l'Opérateur local rend des compte au Comité de Pilotage

**QUE PRECONISE LE DOCOB marais de Vilaine ?**

Uniquement dans RH4 - Optimiser la gestion des niveaux d'eausus les zones qui peuvent bénéficier d'une gestion hydraulique propre : Constitution d'un Comité de gestion local composé d'usagers du secteur considéré et opérateur local en assure l'animation

CRITERES DE REUSSITE ( à partir de quand considéra-t-on que la situation est satisfaisante)	Analyse à faire par l'opérateur local	Sources d'informations	Résultats présentés au GT et débattus
composition d'un comité de pilotage intégrant des élus locaux, les usagers du site et intégrant des structures scientifiques, naturalistes et autres garants de la préservation de la biodiversité	Evolution du nombre d'élus locaux et usagers des marais dans la composition du COPIL	Arrêté préfectoral de composition du COPIL initial de 2005 Arrêté préfectoral de composition du COPIL de 2017	augmentation de 27 à 34 élus locaux; 3 nouveaux représentants des usagers en 2017 avec Groupement culturel breton, Comité Régional du Tourisme et Fédération d'Anim Rurale et liste d'invités comme Office de tourisme du Pays de Redon - <i>Le Copil doit devenir une instance "ouverte"</i> ?
	Evolution du nombre de structures garantes de la préservation de la biodiversité dans la composition du COPIL	Arrêté préfectoral de composition du COPIL initial de 2005 Arrêté préfectoral de composition du COPIL de 2017	l'association GMB ajouté depuis 2005 mais peu dispo (sinon sont maintenus le Conservatoire botanique et représentant CSRPN mais peu dispo). A souligner également la présence fréquente de représentants de Fédé Pêche, de Chasse, ONCFS, AFB...
participation des élus locaux, des usagers ou parties prenantes et des structures scientifiques, naturalistes et autres garants de préservation de la biodiversité au Comité de pilotage	participation des élus locaux et usagers des marais au Copil Natura 2000	comptes-rendus des comités de pilotage depuis 3 ans	Depuis 2015, entre 12 et 23 élus locaux présents au Copil (16;12;15;17;19;23;16) et 2 à 8 usagers (3;2;5;8;5;3;2) . Les "usagers" étant représentants de Chambres d'Agriculture, représentants de la propriété foncière, Office de tourisme, FDGDON. Nb tot de participants aux Copils depuis 2015 : 35; 26; 33; 45; 54; 48; 43.
	participation des "garants" de la préservation de la biodiversité au Copil Natura 2000	comptes-rendus des comités de pilotage depuis 3 ans	Depuis 2015, entre 10 et 24 personnes présentes (5;10;9;16;24;16;16). Sont pris en compte les représentants SIBV, les services ENS, AFB, ONCFS, Fédé P, Fédé C, CSRPN.
Fréquence des réunions du COPIL	dénombrer le nombre de COPIL par an depuis 3 ou 4 ans	calendrier des comités de pilotage depuis 3 ou 4 ans	<u>2014: 2; 2015: 2; 2016: 3; 2017: 3</u>
participation des instances naturalistes-environnementalistes ou scientifique avec des élus locaux et autres usagers des marais, aux décisions d'interventions des collectivités publiques ( comité de gestion, groupes de travail, réunions de terrain)	Actions CTMA : participation au Comité de Pilotage local de la CCPR (maître d'ouvrage le plus concerné par ces actions dans la ZSC)	comptes-rendus des comités de pilotage animés par la CCPR depuis 2 ans	Pas tjs détail de la présence de ces instances, toutefois présence souvent de l'opérateur local -EPTB Vilaine au lancement de chantier et réception de chantier de la CCPR et présence souvent AFB et Fédé de P - <i>à compléter avec dires de CCPR</i>
	Gestion des niveaux d'eau par entité de marais : participation aux Comités de gestion de l'Isac et du Trevelo	comptes rendus des comités de gestion animés par l'IAV depuis 2 ans	CGTrevelo: 2017 présence de APPMA;ACCA; AFB et 2016 présence de ERB; AFB;APPMA. CGIsac: 2017 présence de 3 pêcheurs/chasseurs,FédéP,AFB et 2016 présence de 1 pêcheur/chasseur, FédéP et serviceENS44
	PAE C/MAE C: participation au Comité de territoire local et aux autres réunions locales animées par l'IAV depuis 2015	comptes rendus des réunions et rencontres animées par l'IAV depuis 2015 (lancement du PAE C marais de vilaine)	1 Comité de territoire en oct 2014 (lancement PAE C 2015-2020): présence de 2 bénévoles de BV et 2 représentants de SIBV); 1 réunion préparatoire de campagne 2015 (20 fév2015) avec GMB, BV et SIBV; 1 état d'avancement PAE C 1 fois par an en Copil N2000. Pas de présence de naturalistes aux ateliers de travail MAE C individuels et collectifs (irréalisable)
participation de l'Opérateur local aux décisions des collectivités locales concernant les marais de Vilaine	lister les projets des collectivités locales dans lesquels l'opérateur local a été associé	Rapports d'activités de l'IAV (mais pb de méconnaissance de l'aboutissement des projets)	Depuis 2015: avec CCPR: projet renaturation à la Confluence Oust-Vilaine, achat de peupleraies à la Digue, gestion fossés de la ZAC Digue, reflexion Bail à ferme et prêt à usages; CD 44: Gestion site de la Digue, projet restauration frayères le long du Canal Guenrouet (2 sites), BsurOust: camping Ile aux Pies, St Vincent sur Oust Projet de réhabilitation du site de Ty Kendac'h; Béganne: création et aménagement de sentier , Redon: PLU
Initiatives locales conformes aux préconisations du Docob	lister des initiatives locales concernant les marais	journaux locaux, interrogations des collectivités locales (questionnaire?) sur les initiatives portées depuis 1 an	Evenementiels en 2017 : théâtre de Chantal à Rieux en bord de Vilaine ?, spectacle sur les Wikings à Rieux aux ruines du Chateaux ?, fete des bosselles ?... En revanche, initiatives qui gagnent en cohérence avec enjeux biodiv grâce au "réseau": Fête de la Bogue (village de la transmission : invité sur débat osiériculture), Fête du Ruisseau, anim JMZH portées par CCPR (concours nouvelles, expo Photos, sculptures), anim de la médiathèque de Peillac (depuis Opé Libre)...
Disponibilité et réactivité de l'opérateur Natura 2000 auprès des usagers des marais (élus et particuliers)	lister des interventions faites sur les 6 derniers mois à la demande d'usagers	bilan d'activités hebdomadaire, échanges mails	Assistance à 2 propriétaires de marais qui finalement ont signé une charte Havre de Paix avec GMB et projet CN2000 (sept); Plate-forme à cigognes en cours (nov); Opération Libre avec Conseil de dév du Pays de Redon (oct)
	Tps consacré à la mission N2000	Bilan d'activités EPTB	<u>2015 : 854 H (106 jours) ; 2016: 897 H (112 jrs) sans compter tps BB et CLP et sous estimé pour être sûr d'être éligible au tps "N2000"</u>
Information de la part des services de l'Etat, des projets soumis à déclaration ou autorisation concernant la ZSC Marais de Vilaine ou ses abords	lister des projets dont l'opérateur a connaissance et ceux dont il ne l'est pas	Rapports d'activités de l'EPTB	sans suite 2016-2017 : plantations de peupliers en site N2000 par CD 56 (info de DDTM ); boisements à Redon et Ste Marie par un particulier; lagunes de Cargill, parc eolien d'Avessac,

En définitive, une motion ou ligne de conduite à proposer au Copil ? Et mieux communiquer ?

## Analyse de la GESTION DES NIVEAUX D'EAU

*Se référer au tableau page suivante*

Concrètement et pour juger du niveau de l'atteinte des critères de réussite énoncés dans le rapport, l'opérateur local a mené dans les faits, les recherches suivantes :

- Etat de la connaissance sur la biodiversité par UHC (reprise des données descriptives du Docob et comparaison sur quelques entités, avec la connaissance actuelle). Ce travail a été effectué uniquement sur quelques UHC (2 ou 3) sur les 49 au total dans le site.
- Etat de la connaissance sur la possibilité technique de submersion artificielle des prés de marais et autres formations végétales par capture d'une crue hivernale, par UHC (reprise de données de modélisations hydrauliques et comparaison avec des données du Docob). Ce travail a été effectué uniquement sur les UHC qui ont fait l'objet de l'analyse précédente
- Identification d'ouvrages hydrauliques de type vannage rustique de marais, ou de projets d'ouvrages qui permettent la déconnexion hydraulique du marais avec le cours d'eau principal, en période hivernale. Cette réflexion a été menée pour toutes UHC à partir d'une étude existante de l'EPTB Vilaine.
- Afin de juger de la conservation ou non, de la mosaïque de milieux, une analyse de photographies aériennes de 2006 et 2015/2016, sur un échantillon de 8 UHC (2 par type de marais), a été établie par le Groupe de travail. La chargée de mission s'est volontairement exclue de l'analyse pour laisser s'exprimer les observations et la sensibilité des participants.
- Consultation du règlement d'eau du barrage d'Arzal et interrogation des services gestionnaires des niveaux d'eau du Canal de Nantes à Brest, dans l'emprise de la ZSC (Région Bretagne et Conseil Départemental de Loire-Atlantique).

Les résultats du travail mené par l'Opérateur local ont été présentés au Groupe local et débattus. Les constats de l'opérateur et des participants ont été partagés.

## EVALUATION QUALITATIVE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS MARAIS DE VILAINE - déc 2017

### 2- Dans quelles mesures la gestion des niveaux d'eau permet-elle de préserver les milieux et espèces "cibles" du document d'objectifs ? (habitats d'intérêt communautaire et espèces d'intérêt communautaire)

le Docob préconise :

RH2: optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones qui sont soumises aux fluctuations de niveaux d'eau de la Vilaine (et qui ne peuvent pas bénéficier d'une crue hivernale) pour cela : étude de la possibilité de limiter les fluctuations des niveaux d'eau de février à avril, avec le règlement d'eau d'Arzal

RH3: optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones soumises aux fluctuations de niveaux d'eau du Canal de N à B (et qui ne peuvent pas être déconnectés du Canal) pour cela : réviser le règlement d'eau en concertation avec la structure anim du Docob, étudier la possibilité de limiter les fluctuations des niveaux d'eau de fév à avril...

RH4: optimiser la gestion des niveaux d'eau sur les zones qui peuvent bénéficier d'une gestion hydraulique propre (propositions par UHC qui sont susceptibles de bénéficier d'une crue hivernale, de déconnexions de marais du cours d'eau )

CRITERES DE REUSSITE ( à partir de quand considéra-t-on que la situation est satisfaisante)	Analyse à faire par l'Opérateur local	SOURCES D'INFORMATION (qui dispose ou peut disposer de l'information souhaitée)	OUTILS DE COLLECTE DE L'INFORMATION	Résultats présentés au GT et débat
C1 - Par UHC Marais : existance d'ouvrage de déconnexion de la Vilaine	Reprendre par UHC les objectifs du Docob et identifier les ouvrages mis en place et l'état d'avancement des projets de déconnexion	EPTB Vilaine	compte-rendus de réunions, rapports	Dans les faits : 5 entités où les niveaux d'eau sont contrôlés sur 20 prioritaires en 2008. Des nouvelles potentialités de déconnexion identifiées depuis et 3 projets à court terme.
C 2- Existance d'un règlement d'eau ou de modalité de gestion des niveaux d'eau associant les usagers et les instances scientifiques et naturalistes	vérification de ces éléments par UHC	EPTB Vilaine, opérateurs locaux	comptes-rendus de COPIL, de groupes de travail	c'est le cas pour les entités de marais de l'Isac et du Trevelo uniquement soit 2 entités sur 49... absence de financements publiques et précautions vis-à-vis de la jussie ont bloqué les démarches mais bon espoir de changements à l'avenir avec des projets annoncés par Redon Agglomération
C 3- Par UHC marais: prise en compte du rythme naturel des crues (évaluation de la saturation en eau des sols en hiver-début de printemps, voire submersion des sols en hiver)	analyse par UHC	EPTB Vilaine, opérateurs locaux	comptes-rendus de COPIL, de groupes de travail	c'est le cas pour les marais de l'Isac et du Trevelo mais également pour Quinssignac et Tressé.
C 4- Par UHC marais: conservation d'une mosaïque de milieux naturels et semi-naturels ouverts, depuis 2008	analyse par UHC	EPTB Vilaine	analyse photographies aériennes	Référence aux résultats du GT de fév 2018 qui conclue que la mosaïque de milieux est bien présente et absence de déprise agricole à ce jour, à partir de l'analyse de photos aériennes.
Pour les marais de la Vilaine (milieux soumis directement à la gestion de la Vilaine), prise en compte de la biodiversité des zh dans les modalités de gestion des niveaux d'eau	analyse par UHC concernée	EPTB Vilaine, opérateurs locaux	comptes-rendus de COPIL, de groupes de travail	Les règlements d'eau existants pour le cas d'Arzal et du Canal, ne prennent pas en compte à ce jour, les enjeux biodiv
Pour les marais de l'Oust et ses affluents, soumis à la gestion du Canal de Nantes à Brest, prise en compte de la biodiversité des zh dans la gestion des niveaux d'eau	analyse par UHC concernée	EPTB Vilaine, Région Bretagne	comptes-rendus de COPIL, de groupes de travail	
Pour les marais de l'Isac soumis à la gestion du Canal de Nantes à Brest, prise en compte de la biodiversité des zones humides, dans la gestion des niveaux d'eau	analyse par UHC concernée	EPTB Vilaine, CD 44	comptes-rendus de COPIL, de groupes de travail	

Proposition d'établir un diagnostic par UHC, à l'échelle du site, comprenant les enjeux écologiques, les menaces potentielles et avérées (anthropiques et naturelles avec les invasives) et les potentialités de déconnexion du cours d'eau principal, niveaux de priorité ?

Rapport coût financier /bénéfices pour la biodiv est-il à prendre en compte pour prioriser les interventions ?

## Analyse des PRATIQUES AGRICOLES

*Se référer au tableau page suivante*

Concrètement et pour juger du niveau d'atteinte des critères de réussite énoncés dans le rapport, l'opérateur local a mené dans les faits les recherches suivantes :

- Pour la conservation de la mosaïque de milieux, le résultat de l'analyse de ce sujet menée lors du groupe de travail de février 2018 a été repris
- Pour les dates de fauche et l'usage de fertilisants minéraux, la comparaison des engagements MAE T de 2008 et MAE C de 2015-2018 a été faite.
- Pour la mise en culture dans les marais, des données sur les habitats naturels de 1995 et de 2008 ont été comparées ainsi que des données RPG de 2011 et de 2015.
- Une enquête auprès de 50 candidats MAE C de 2018, a permis de mieux connaître les pratiques dont le pâturage en marais, l'exportation des produits de fauche, le niveau de satisfaction des candidats au regard des cahiers des charges et la campagne MAE C 2018 a permis d'apprécier le degré d'influence de l'opérateur agro-environnemental dans le choix des engagements MAEC.
- Enfin, une enquête et des rencontres avec des naturalistes qui fréquentent le marais depuis plus de 10 ans, hors cadre de réunion du GT, ont permis de prendre connaissance de réalités écologiques et de menaces des pratiques agricoles dans les marais pour la biodiversité, en complément de celles exprimées en groupe de travail.

3- Dans quelles mesures les pratiques agricoles permettent-elles de préserver les prairies permanentes, en tant qu'habitat d'intérêt communautaire et habitat d'espèces d'intérêt communautaire ?

CRITERES DE REUSSITE ( à partir de quand considéra-t-on que la situation est satisfaisante) A AJUSTER AVEC LE GT	SOURCES D'INFORMATION (qui dispose ou peut disposer de l'information souhaitée)	OUTILS DE COLLECTE DE L'INFORMATION	Résultats de l'analyse à discuter avec le GT
Conservation de la mosaïque de milieux ouverts et semi-ouverts	EPTB Vilaine	1_photos aériennes avant docob (2007) et les plus récentes 2_enquête 2018 auprès des agriculteurs 3_retours d'observations EPTB Vilaine	1_retour sur le travail du GT de février 2018 - reprendre les conclusions 2_défrichements d'agriculteurs (liés au CTMA et 3 réouvertures à Massérac, Sévérac, Fégréac), défrichement porté par CT : Bains sur Oust et CD 44 à Port Corbin, défrichement sur ENS 35 avec gain surfaces roselières (non valorisation agricole ? - à vérifier).
plus de 30 % des milieux ouverts et semi-ouverts entretenus par fauche avec exportation, en juillet	EPTB Vilaine	Bilan 2018 du PAEC ( qui couvre au total 3 311 ha et pour mémoire 6 000 ha de prairies estimées en 2007)	d'après les données des campagnes MAE C 2015 à 2018: engagement MAE C en juillet représentent <b>11,5 % des surfaces engagées soit 377 ha</b> (près de 124 ha en amont de Redon, 107 ha sur Isac; 84 sur Trevelo; 48 sur Oust-Arz et seulement 14 ha en vilaine aval)
plus de 50 % des milieux ouverts et semi-ouverts entretenus par fauche avec exportation, sans apport de fertilisant minéral (ammonitrates)	EPTB Vilaine	bilan PAEC	estimation de 68 % des surfaces engagées en MAE C
Absence de cultures ( pour retourner du sol et usage de produits phytosanitaires)	dires d'agriculteurs et dires de naturalistes environnementalistes	enquête	tendance à diminution des surfaces retournées et mis en culture mais 2 secteurs toujours très concernés: massérac (et ds PPC), saint vincent sur oust-les Fougerêts
Pâturage des prairies des parcelles engagées en MAE C (% objectif à établir avec GT)	EPTB Vilaine et dires d'agriculteurs	bilan PAEC et enquête 2018	résultats de l'enquête : 14 sur 50 seulement (28 % ?); reste à reprendre les données de l'expertise individuelle MAE C pour savoir si pâturage en marais.
accompagnement individuel des agriculteurs par l'Opérateur local lors des campagnes MAE C	EPTB Vilaine	Bilan PAEC	pour plus de 80% - à vérifier avec bilans annuels du PAEC
Exportation des produits de fauche	EPTB Vilaine	Bilan PAEC	rares exploitants broyent les prairies pour assurer uniquement l'entretien (fauche en juillet sur le Trevelo notamment)
observations favorables d'un échantillon d'observateurs naturalistes ( Bretagne Vivante ; ONCFS... à étoffer avec GT)	EPTB Vilaine	enquête individuelle (en cours)	pb majeur : fauche 1 juin bcp trop précoce pour la flore et oiseaux qui nichent au sol ( busard, vanneaux, hiboux des marais...); baisse surfaces en culture
satisfaction des candidats MAE C et nécessité des engagements MAE dans le fonctionnement du système d'exploitation	EPTB Vilaine	enquête individuelle	grande satisfaction pour date de fauche simplifiée (1 juin ou 10 juillet) SINON 14 sur 50 expriment la nécessité de l'exploitation des prairies pour l'apport de fourrage.
Outils contractuels satifaisants dans le cadre des MAE C	EPTB Vilaine	analyse des cahiers de charges régionaux	note à réaliser par EPTB sur avantages / inconvénients des mesures proposées sur Marais de Vilaine / propositions d'évolution - à discuter avec le GT